

Raimbeault Michel
5 – La Haye Besvet
50680 - Saint Clair sur Elle
Commissaire enquêteur

Conclusion et avis sur la révision de la carte communale de Baupte

L'OBJET DE L'ENQUÊTE

La carte communale de la commune de Baupte a été approuvée en 2010. La révision proposée actuellement concerne une bande de terrain qui jouxte au nord l'usine Cargill. Cette entreprise demande à créer une nouvelle voie de desserte pour les poids lourds qui ont accès au site. Ceux-ci concernent à la fois l'entreprise Cargill et la SA La Florentaise qui continue d'exploiter la tourbière située à proximité, sur les communes de Baupte et Saint Jores (Montsenelle). La modification vise à rendre constructible, réservée aux activités, l'emplacement de la voie à créer et le parking. Cette surface est actuellement classée en zone naturelle(N).

Cette nouvelle voie de desserte proposée après étude de plusieurs tracés, emprunterait en grande partie l'emplacement de l'ancienne voie ferrée. Cette solution limite l'impact sur le milieu naturel. La réalisation fera face à moins de contraintes liées au sol et au sous sol.

L'ENQUETE

L'enquête publique s'est déroulée du 22 octobre au 22 novembre 2018, conformément à l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 de la communauté de communes. Les registres et les pièces du dossier étaient déposés au siège de la communauté de communes et à la mairie de Baupte. Les pièces pouvaient être consultées par voie électronique et les observations pouvaient être formulées de même. Les éléments relatifs à l'enquête figurent dans le rapport. Ils n'appellent pas d'observation.

Le procès verbal de synthèse a été transmis à la collectivité le 27 novembre 2018. Celle-ci a apporté une réponse en date du 4 décembre 2018. L'intégration dans le site est une préoccupation de la collectivité. Ce sujet a déjà été évoqué avec les responsables de l'entreprise par la collectivité.

Les deux remarques essentielles effectuées soit sur les registres, soit lors des permanences concernaient au titre du projet, la délimitation des zones humides

pour lesquelles la collectivité a fourni les éléments et par ailleurs l'intégration dans le site. Ce dernier sujet a déjà été évoqué avec les responsables de l'entreprise par la collectivité avant l'enquête.

Avis sur la révision de la carte communale de Baupte

Le demande de révision de la carte communale de Baupte vise à étendre la zone constructible pour les activités (zone A) une bande de terrain longeant l'actuelle usine Cargill et le parking selon le plan fourni dans le dossier d'enquête. Cette surface est actuellement classée en zone naturelle(N) sera destinée à la construction d'une voie desserte pour les poids lourds. Cette construction remplacera l'actuelle voie desserte qui doit accueillir des bassins de rétention destiné à limiter la pollution du milieu environnant.

Considérant le bon déroulement de l'enquête,

Considérant l'absence d'avis défavorable,

Considérant l'intérêt économique du projet et notamment l'élaboration de produits utilisés pour certaines fabrications de l'industrie laitière très présente dans la région , les recherches dans ce domaine et ses répercussions sur l'emploi,

Considérant les contraintes environnementales et les risques de pollution auxquels l'entreprise Cargill doit apporter une réponse avec la construction de nouveaux bassins de rétention en particulier pour les eaux pluviales provenant des surfaces imperméabilisées du site, qui nécessitent de déplacer la voie de desserte actuel pour les poids lourds,

Considérant les contraintes fortes liées au positionnement de l'outil industriel, à proximité de la rivière(Judée), du marais, des zones inondables et des zones agricoles situées à proximité,

Considérant l'existence d'une servitude de passage pour l'entreprise « la Florentaise » qui extrait et expédie la tourbe du marais situé à proximité. Cette servitude résulte de la cession de l'activité d'extraction de la tourbe à cette société,

Considérant que le nouveau tracé de la voie de desserte éloigne le passage des poids lourds des installations sensibles de l'usine,

Considérant la présence à proximité immédiate du site d'un milieu naturel fragile,

Considérant les contraintes liées à la nature du sol et du sous sol dans cette zone pour la création d'une voie de circulation destinée aux poids lourds,

Considérant l'existence d'une ancienne voie de chemin de fer pour créer en majeure partie cette nouvelle voie de desserte, après étude d'autres tracés,

Considérant le transfert déjà effectif de la voie verte précédemment sur l'ancienne voie de chemin de fer, plus nord,

Considérant l'urgence de réaliser les travaux d'un système de traitement des eaux pour éviter les risques environnementaux liés à l'activité industrielle alors que le nouveau PLUi ne sera vraisemblablement en place qu'au printemps 2022,

Considérant l'existence le long de la voie ferrée d'une haie qui assure une meilleure intégration visuelle des bâtiments industriels. La haie participe également à une « coupure verte » entre le bourg de Baupte, la voie verte et les bâtiments industriels,

Considérant l'intérêt de conserver une haie bocagère le long de la nouvelle voie de desserte (brise vent, intérêt écologique,...)

En conséquence :

-j'émet un avis favorable à la révision de la carte communale de la commune de Baupte ,

-je recommande le maintien d'une haie continue, soit en complétant, soit en densifiant la haie qui subsistera après les travaux, à proximité de la nouvelle voie de desserte. Celle-ci, sans gêner la circulation, intégrera le site industriel dans le paysage.

Fait à Saint Clair sur l'Elle le 21 décembre 2018

Le commissaire enquêteur

Michel Raimbeault

